

# **Inventaire des compétences et des connaissances (ICC) pour le domaine de pratique de la gestion du risque d'entreprise**

**Mars 2020**

Document 220035

*This document is available in English*  
© 2020 Institut canadien des actuaires

Ce document d’appui vise à aider les membres exerçant dans le domaine de la gestion du risque d’entreprise à évaluer leurs compétences et connaissances dans ce domaine. L’inventaire des compétences et des connaissances (ICC) ne doit pas être interprété comme une description définitive et exhaustive des compétences requises des actuaires œuvrant dans le domaine **et il ne doit pas être interprété ou appliqué à titre d’exigence minimale ou maximale permettant au membre d’être qualifié/non qualifié ou de l’habiliter/l’empêcher d’exercer dans le domaine de la gestion du risque d’entreprise. Le présent inventaire ne vise pas à empêcher l’application des statuts constitutifs, des statuts administratifs, des Règles de déontologie et des normes de pratique qui pourraient être pertinentes dans un cas particulier alors que l’actuaire œuvre à titre professionnel.**

La connaissance ou la conformité à la présente ne constitue pas l’une des exigences de la Norme de qualification de l’ICA concernant le perfectionnement professionnel continu (PPC). L’ICA (p. ex, le Conseil de déontologie ou le tribunal disciplinaire) ou des tiers ne sera pas utilisé pour juger de la conduite d’un membre.

### Définition de la gestion du risque d’entreprise

Le processus par lequel une organisation de quelque secteur ou industrie que ce soit identifie, évalue, contrôle, exploite, finance et surveille les risques de toute provenance afin de créer de la valeur pour ses parties prenantes.

La lettre figurant dans chaque case indique le niveau de compétence et de connaissance d’un membre exerçant une fonction particulière. Le niveau peut différer de celui indiqué en fonction des exigences particulières rattachées à la fonction du praticien. Les codes alphabétiques se définissent comme suit :

**Tableau I-a**  
**Codes alphabétiques**

	Case vierge	Aucune exigence particulière n’a été déterminée pour le sujet visé.
<b>G</b>	Connaissance générale de base	Connaissance générale des faits de base et des vastes répercussions du sujet.
<b>A</b>	Connaissance approfondie	Connaissance approfondie du sujet et de ses répercussions, de même que son interaction potentielle avec d’autres sujets.
<b>D</b>	Connaissance et expérience détaillées	Capacité de mettre efficacement le sujet en application dans la pratique, doublée d’une connaissance détaillée des faits, et capacité d’adapter les méthodes en fonction des circonstances, plus particulièrement lorsqu’il s’agit de situations inhabituelles.

**Tableau I-b**  
**Sujets touchant les compétences et les connaissances pour diverses**  
**catégories de spécialistes de la gestion du risque d’entreprise**

	A	B	C
Sujets touchant les compétences et les connaissances	Surveillance des risques	Gestion des risques	Quantification des risques
1 Analyse quantitative	<b>A</b>	<b>A</b>	<b>D</b>
2 Concepts fondamentaux de la gestion des risques	<b>D</b>	<b>A</b>	<b>G</b>
3 Marchés et produits financiers	<b>A</b>	<b>D</b>	<b>A</b>
4 Modèles d’évaluation, de capital et de gestion des risques	<b>G</b>	<b>D</b>	<b>D</b>
5 Enjeux actuels et émergents relatifs aux marchés	<b>A</b>	<b>D</b>	<b>G</b>
6 Qualité des données et contrôle des processus	<b>G</b>	<b>D</b>	<b>D</b>

**Tableau II**  
**Renseignements supplémentaires sur les sujets touchant**  
**les compétences et les connaissances**

<b>Particularités des compétences et des connaissances</b>	
1	<b>Analyse quantitative</b> : Probabilité et statistique de base, analyse de régression et des séries chronologiques, techniques quantitatives de mesure du risque (y compris les méthodes Monte-Carlo, les modèles de prévision de la volatilité, la valeur à risque (VaR), la valeur à risque conditionnelle (TVaR)/l’espérance conditionnelle unilatérale, l’insuffisance attendue), agrégation et diversification du risque, rendements ajustés en fonction des risques, analyse de la sensibilité.
2	<b>Concepts fondamentaux de la gestion des risques</b> : Cycle de contrôle de la GRE (y compris l’identification des risques, l’évaluation des risques, la propension au risque, les limites de risque, les indicateurs de préalerte, l’atténuation des risques, la surveillance des risques et l’établissement de rapports), risque de conduite, gouvernance des conseils d’administration.
3	<b>Marchés et produits financiers</b> : Financement des entreprises, cadres et normes de comptabilité, produits d’assurance et financiers (notamment l’assurance de personnes et maladie, la gestion de patrimoine, les assurances IARD), contrats à terme et contrats de gré à gré, options sur actions, swaps et autres dérivés, marchandises, devises, obligations de sociétés et taux d’intérêt, compréhension de base des arguments d’arbitrage et des programmes de traitement des risques (p. ex. couverture, gestion actif-passif, réassurance, mécanismes de mise en commun), agences de notation.
4	<b>Modèles d’évaluation, de capital et de gestion des risques</b> : Mesures internes et externes de sécurité (p. ex. évaluation de la suffisance du capital, critères de solvabilité), solutions de rechange pour le financement en capital (notamment la fongibilité du capital), composition du capital, affectation du capital, outils d’allègement du capital, mesure du coût du capital, gestion du risque concernant les modèles, planification des affaires et simulation de crise.
5	<b>Enjeux actuels et émergents relatifs aux marchés</b> : Lois et réglementation propres aux juridictions et à l’industrie, lignes directrices réglementaires, rapports d’organismes professionnels, paysage concurrentiel.
6	<b>Qualité des données et contrôle des processus</b> : Sources de données, caractéristiques des données (exactitude, intégralité, pertinence, cohérence, fiabilité, limites), conception, contrôle et efficacité des processus.

**Tableau III**  
**Renseignements supplémentaires au sujet des catégories de praticiens de la GRE**

<b>A</b>	Le praticien de la GRE cerne et surveille les enjeux en matière de risque, en fait état et les soumet au conseil d’administration ou à un comité de haute direction.
<b>B</b>	Le praticien de la GRE établit le profil des risques du portefeuille d’affaires et détermine les mesures d’atténuation des risques.
<b>C</b>	Le praticien de la GRE possède des compétences hautement techniques qui lui permettent de quantifier les risques complexes pour appuyer la prise de décision.

(Mis à jour le 16 mars 2017)

L’application de la science actuarielle à la gestion du risque d’entreprise (GRE) fait partie du rôle de l’ICA. Ainsi, l’Institut maintient sur son site Web une [page de ressources](#) afin de présenter aux praticiens de ce domaine des suggestions de ressources portant sur des thèmes liés aux compétences et connaissances. On rappelle aux membres qu’il leur appartient de décider si la documentation présentée à la page de ressources est pertinente aux fins de leur perfectionnement. À cette fin, les membres devraient tenir compte du fait que la documentation présentée s’adresse à des praticiens ayant divers degrés d’expérience et présentant des besoins très différents en matière de perfectionnement. Étant donné que les membres sont tenus de bien connaître les [normes de pratique](#) régissant leurs fonctions actuarielles, les normes ne sont pas présentées à la page des ressources.

Afin d’aider à tenir à jour la page des ressources pour le plus grand bénéfice des membres de l’ICA, nous encourageons les praticiens à signaler les ouvrages de référence pertinents, à l’adresse [resourcesERM@cia-ica.ca](mailto:resourcesERM@cia-ica.ca).